

N°

Réservé à l'organisation

T.A.N (lieu, jour, date) : AURILLAC DIMANCHE 19 JUILLET 2026

Remplir une feuille par chien et l'adresser avec le chèque de vos engagements à :

Mr QUIERS GERARD 2 ROUTE DE PLAISANCE 15220 St MAMET LA SALVETAT

Tél. : 06 84 36 26 81

e-mail : gerard.quiers@orange.fr

Rendez-vous à : 8 h Parc de la Fraternité Rue Jean MOULIN AURILLAC 15000

(accueil/contrôle vétérinaire)

ECRIRE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

Identification du (de la) Chien(ne)

Une feuille par chien : Entourez le N° de Chien : Chien N° 1 Chien N°2 Chien N°3 Chien N°4 Chien N°5

Nom du chien (avec son affixe)

N° LOF (indispensable uniquement les chiffres devant le /)) ... LOF 7GPD

--	--	--	--	--	--

Sexe.....

Date de naissance/...../.....

Tatouage /Puce

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les chiens inscrits à un autre Livre d'Origines (nés à l'étranger) fournir la copie du pedigree

Propriétaire

Nom du propriétaire.....

Adresse

CP..... Ville

Adresse mail..... Tel 1..... Tel 2

Membre du Club ☐ Oui ☐ Non ☐ Adhésion 38 € (remplir et joindre la fiche d'adhésion à télécharger sur le site du club)La carte de tatouage et le carnet sanitaire à jour devront être présentés lors du contrôle vétérinaire.

TRES IMPORTANT : pour les chiens venant des départements infestés par la rage, joindre impérativement la photocopie du certificat de vaccination. Les chiens provenant de l'étranger doivent avoir leur passeport international à jour de vaccination.

Données personnelles :

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée et au R.G.P.D., nous vous informons que les renseignements fournis font l'objet d'un traitement dont le Club est responsable et sont nécessaires à l'organisation de la manifestation. Ils sont susceptibles d'être partiellement reproduits dans nos publications et d'être communiqués à la S.C.C. et aux Services de l'Etat concernés. Vous disposez, concernant ces renseignements, des droits que vous accorde la loi précitée dont ceux d'accès et de rectification. Ces droits peuvent être exercés sur demande écrite adressée au trésorier de l'association. Pour toute information complémentaire reportez-vous à la Charte relative au traitement des données à caractère personnel adoptée par le Club, disponible sur le site : <http://www.griffonkorthals.fr>.

Je certifie sur l'honneur ces déclarations sincères et véritables et que mon chien ou mon chenil n'est pas à ma connaissance, au jour où j'ai signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

Le Club décline toute responsabilité du fait de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux, morsures, etc... et cela quels que soient le cas ou la cause. Les exposants sont seuls responsables des préjudices occasionnés par leur chien. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, les exposants acceptent sans condition ni réserve l'intégralité du présent règlement. Tous les cas non prévus et toutes les contestations relatives à son application seront jugés immédiatement et sans appel par les membres du comité présents à disposition.

Clôture des engagements
5 juillet 2026

A..... le

Signature du propriétaire :

Engagement pour le(a) chien(ne)

EPREUVES TRAVAIL (Simulation chasse sur perdreaux, tir à blanc)

Cocher la case correspondant à vos engagements aux épreuves

- | | | |
|--|------|-------|
| ☐ T.A.N. (Test Aptitudes Naturelles) | 30 € | = |
| ☐ Rapport à Terre ... (Pigeon)..... | 13 € | = ... |
| ☐ Rapport à l'eau..... (Canard)..... | 13 € | = |
| ☐ Rapport terre et eau | 23 € | = |
| ☐ Epreuve d'initiation à la conduite de chien d'arrêt ... | 25 € | = |

Nom conducteur :

Total épreuves Travail =

Total pour le chien = €

L'inscription fait office de convocation

Déjeuner à réserver sur cédia avec la Spéciale de Race

..... =

(A retenir impérativement)

Pour les épreuves de travail Chèque à l'ordre du Club du Griffon KORTHALS